DCSDD-BEDD-F.Gu-1992-0070

2192
APCHEX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 16 mars 2006

D.R.I.R.E. PICARDIE
20 MAR. 2006

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la **S.A.S. « BONDUELLE Conserve International »**, siège social : La Woestyne à RENESCURE (59173), de sa déclaration du 14 février 2006 de reprise de l'usine de transformation de légumes pour la conserve située sur le territoire de la commune de FLAUCOURT, parcelles cadastrées section ZA n° 11, 51 et 58, précédemment exploitée par la S.A. « BONDUELLE Grand Public » et réglementée par l'arrêté préfectoral du 13 mai 1992 modifié le 1er décembre 2003.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, adjointe au chef de bureau,

PRÉFECTURE DE LA SOMME
46

Amélie SION

Copie adressée à :

- ⇨ *Monsieur le maire de FLAUCOURT*
- ⇨ *Monsieur le sous-préfet de PÉRONNE*
- ⇨ *Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie*
- ⇨ *Madame GABREAU, inspectrice des installations classées*
- ⇨ *Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme*
- ⇨ *Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme*
- ⇨ *Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme*
- ⇨ *Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme*